

But du séjour: **Séjour pour enfant placé**

Check-list



Notice :

Le motif du séjour est le placement d'un enfant de moins de 18 ans auprès d'une famille d'accueil (hors du cercle familial) ou dans un foyer / home pour jeunes.

Le séjour est réglé en application de l'article 24 de l'Annexe 1 de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP) si la prise en charge financière est assurée par la famille d'accueil, ou en application de l'article 20 de l'Ordonnance du 22 mai 2002 sur l'introduction de la libre circulation des personnes (OLCP) si la famille d'accueil n'assume pas la prise en charge financière ou si le placement est dans un foyer / home pour jeunes.

Le Service de la population (SPOP) est compétent si la prise en charge financière est assurée, sinon l'approbation du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) est nécessaire (pour autant que le préavis du SPOP soit favorable).

Liste des documents	Transmis par le BE	Transmis au SPOP *
<ul style="list-style-type: none"> Photocopie d'une pièce d'identité suisse ou d'une autorisation de séjour ou d'établissement des "parents" d'accueil en Suisse ou adresse du foyer / home qui accueillera l'enfant 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Acte de naissance de l'enfant placé 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Annonce d'arrivée avec 2 photos 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Copie d'une carte d'identité ou d'un passeport valable 	<input type="checkbox"/>	
<p>☞ Si existence d'une décision officielle</p> <ul style="list-style-type: none"> Décision officielle suisse ou étrangère de placement, ou rapport du Service de protection de la jeunesse (SPJ) avec, le cas échéant, décision d'institution d'une curatelle (ce document remplace les deux documents ci-dessous) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>☞ Sans l'existence d'une décision officielle</p> <ul style="list-style-type: none"> Lettre motivant la nécessité du placement avec indication détaillée sur l'existence et l'identité des membres de la famille restés à l'étranger de l'enfant placé Consentement au placement du représentant légal compétent selon le pays d'origine de l'enfant 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>☞ Si l'enfant est âgé de plus de 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> Consentement écrit du ou des parents titulaires de l'autorité parentale sur l'enfant, à défaut consentement de l'autorité qui détient l'autorité parentale (avec authentification de la décision nommant l'autorité parentale) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>☞ Si l'enfant est placé dans une famille qui assure la prise en charge financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> "<u>Attestation de prise en charge financière</u>" signée par la famille d'accueil, accompagnée des justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable, à défaut joindre un décompte de chômage ou une attestation des services sociaux indiquant l'existence -ou non- de versements de prestations de l'assistance publique 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>☞ Si l'enfant est placé dans une famille qui n'assume pas la prise en charge financière ou si le placement est prévu dans un foyer / home pour jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Indications et justificatifs sur le mode de financement du placement 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

☞ Si prise d'emploi simultanément à la demande :

- * [Formule de prise d'emploi du SPOP](#), à défaut copie d'un contrat de travail ou d'une lettre d'engagement



Les enfants sont dispensés de produire un extrait du casier judiciaire.

- * Transmission au SPOP préalablement à l'annonce d'arrivée, le cas échéant par la famille d'accueil résidant en Suisse, par un foyer / home pour jeunes, par une autorité, ou par un mandataire.

Remarques :

- * Pour la Croatie, il convient d'utiliser le formulaire 1350 du Service de l'Emploi <http://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/espace-employeurs/permis-de-sejour-et-de-travail-pour-etrangers/ue-croatie/>.
- Utilisation de la check-list si le placement est en vue d'une adoption.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s) :

- ◆ Service de la population (SPOP): www.vd.ch/entree-et-sejour
- ◆ Service de protection de la jeunesse (SPJ): www.dfj.vd.ch/spj
- ◆ Fondation suisse du service social international (SSI): www.ssiss.ch/fr/
- ◆ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM): www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html